

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs du laboratoire IJL pour l'inscription au colloque IWST – NANOMATERIALS 2016 qui se tiendra du 19 au 23 septembre 2016 sont fixés selon les modalités suivantes :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) des participants (intervenants, étudiants)
Plein tarif	400,00 € avant le 15/07	Hors étudiants
Plein tarif	500,00 € après le 15/07	Toutes catégories
Tarif réduit	300,00 € avant le 15/07	Etudiants

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire IJL et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 21 mars 2016



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

23 MARS 2016

23 MARS 2016